

DELIBERATION

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 NOVEMBRE 2017

Nombre de Conseillers :
En exercice : 37
Présents : 30
Pouvoirs : 6
Votants : 36

Date de convocation du Conseil Communautaire :
Le 20/11/2017

Le 27 novembre 2017, le Conseil de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Bernard GRISON au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

Présents : Isabelle ACHARD, Jean-Claude AUBERT, Christian BAISE, Marie Jeanne BEGUET, Noël CHEYNET, Brigitte COULON, Pascal CUNY, Dominique DESFORGES, Daniel DOMPOINT, Yves DUMOULIN, Olivier EYRAUD, Christine FORNES, Bernard GRISON, Béatrice GUERIN, Bruno HENRY, Vincent LAUTIER, Gaëlle LICHTLE, Gilles LEMOINE (Remplaçant Anny SANLAVILLE), Raymond MOUSSY, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Pierre PERNET, Michel RAYMOND, Bernard REY, Etienne SERRAT, Richard SIMMINI, Martial THEVENET, Claude TRASSARD, Frédéric VALLOS, Dominique VIAL.

Absents excusés : Nathalie BARDE (Pouvoir Bernard GRISON), Hubert BONNET (Pouvoir Gaëlle LICHTLE), Christine CIOLFI (Pouvoir Etienne SERRAT), Jacky DUTRUC (Pouvoir Marc PECHOUX), Françoise DUVILLARD, Yann GALLAY (Pouvoir Claude TRASSARD), Chantal NOEL (Pouvoir Yves DUMOULIN), Anny SANLAVILLE (Remplacée par Gilles LEMOINE,

Assistaient : Jean-José BETTIOL (Beauregard), Roger CHORIER (Civrieux), Michel DUROUSSIN (Rancé), Pierre LUCIDOR (Toussieux), Monique RONGEON (Ars sur Formans), Marie-Christine THEVENET (Villeneuve).

Secrétaire de séance : Marc PECHOUX

OBJET : AMENAGEMENT – AVIS DU PLH DE LA METROPOLE LYONNAISE

M. Jean-Claude AUBERT, Vice-Président chargé de l'Aménagement et des Transports, informe le Conseil communautaire que le Président a été saisi par la Métropole lyonnaise pour se prononcer sur le projet de révision du plan local d'urbanisme de la Métropole lyonnaise tenant lieu de programme local d'habitat (PLU-H). A défaut de réponse dans un délai de trois mois à compter de la réception du courrier reçu le 18 septembre 2017, la décision est réputée favorable.

La croissance démographique de notre territoire est forte (1,5 % /an soit 500 habitants tous les ans) ; son activité économique dynamique avec au total près de 10 000 emplois et 3900 entreprises toutes catégories d'activités confondues. La Ville de Trévoux concentre à elle seule près de 4000 emplois (industriels, artisanaux, commerces, services publics et marchands).

La Communauté de communes dispose d'importants pôles d'emplois bien répartis sur le territoire :

- Parc d'activités de Trévoux : 60 entreprises, 1 500 emplois ;
- Zone industrielle de Reyrieux : 39 entreprises, près de 1 900 emplois ;
- Parc d'activités de Massieux : 500 emplois ;
- Parc d'activités du Pardy à Frans : 19 entreprises, 150 emplois ;
- Technoparc Saône Vallée à Civrieux, en cours commercialisation : 7 entreprises installées, 220 emplois et 5 entreprises devraient rejoindre le Technoparc en 2018 ;
- Parc d'activités de Montfray à Fareins en cours de commercialisation : 6 entreprises implantées, 100 emplois ;
- A cela s'ajoute un réseau de lotissements artisanaux (Sainte-Euphémie, Savigneux, Fareins, Villeneuve).

Ce dynamisme est certes lié à la proximité de l'agglomération lyonnaise mais aussi à la volonté des collectivités locales de maîtriser et d'accompagner le développement de leur territoire, ceci en concertation avec leurs grands voisins que sont la Métropole lyonnaise ou la Communauté d'agglomération de Villefranche-Beaujolais et dans le cadre des documents de planification et d'aménagement en vigueur (DTA, SCOT Val de Saône Dombes en cours de révision).

Il est donc essentiel que le projet de révision du plan local d'urbanisme de la Métropole lyonnaise tenant lieu de programme local d'habitat (PLU-H) prenne en compte les dynamiques à l'œuvre au-delà des strictes limites administratives de celle-ci.

- **Le défi n°1 métropolitain du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)** prévoit que le développement de l'agglomération s'appuie notamment sur le Réseau Express Métropolitain en favorisant notamment le rabattement vers les gares.

La Communauté de communes Dombes Saône Vallée est favorable à cet enjeu car son réseau de transports urbains Saônibus mis en place depuis septembre 2013 est également organisé dans le cadre général d'une politique de rabattement vers les gares TER, situées à l'extérieur de son territoire : Anse, Saint Germain Au Mont D'or à l'ouest, et Saint André de Corcy à l'est. Il rejoint également le réseau TCL à Neuville sur Saône, en accord avec le SYTRAL et le réseau Libellule à Villefranche sur Saône.

Par contre, au vu de la saturation de certains parkings relais (Saint Germain Au Mont d'Or, Anse), le projet de PLU-H montre qu'il est prévu leur agrandissement.

Il est proposé, dans le cadre de cette enquête publique, que la Communauté de communes Dombes Saône Vallée dise qu'elle s'interroge sur les conséquences possibles de ces agrandissements des parkings relais sur la fréquentation des transports en commun mis en place sur notre territoire (tant le réseau Saônibus, que pour le réseau départemental de l'Ain).

En effet, une capacité supérieure en stationnement à Saint Germain pourrait inciter les automobilistes de l'Ain à se détourner des transports en commun.

La CCDSV pourrait demander qu'une étude d'impact soit menée avant la réalisation de ces extensions de parkings.

- **Le défi n°2 économique du PADD** prévoit de conforter et de développer l'offre économique et commerciale pour les secteurs Val de Saône et Lyon Nord et de garantir son rôle de pôle économique tout en structurant l'axe stratégique Nord de la Métropole.

Le point le plus marquant du PADD en matière économique porte sur le secteur industriel Lyon Nord (Neuville / Genay) avec la volonté d'une part, de poursuivre la requalification des zones, voire la reconversion de friches industrielles et d'autre part, d'offrir de nouvelles opportunités foncières pour les entreprises industrielles, artisanales, commerciales et hôtelières du bassin de vie du Val de Saône.

D'une superficie actuelle de 180 ha (100 ha sur la commune de Genay et 80 ha sur la commune de Neuville-sur-Saône), la zone Lyon Nord verrait sa superficie à terme augmenter de 18 ha sur Neuville-sur-Saône et près de 30 hectares sur Genay en limite de Massieux, à proximité de l'A46 et le long de la « route de Trévoux ». Le secteur « les Malandières / en Eque Passé » à Genay devrait voir la relocalisation à court terme d'un hypermarché ainsi que l'installation de nouvelles activités commerciales. L'enjeu consistera notamment à concilier le développement économique et commerciale avec les contraintes environnementales (risque d'inondation, puits de captage et risque technologiques) et paysagères.

Au-delà de la ZI Lyon-Nord, l'ensemble des communes de la Métropole proches ou riveraines de la Communauté de communes verront leurs zones industrielles ou artisanales être confortées, voire se développer.

- Collonges-au-Mont-D'Or : zone industrielle des Sablières d'une superficie de 22 ha (importance de l'entreprise Solvay. La Métropole de Lyon souhaite maintenir ce site et le rendre plus attractif en assurant une reconversion des friches industrielles et en garantissant la prise en compte des contraintes technologiques, de pollution et des risques d'inondation.
- Saint-Germain-au-Mont-D'Or : dispose d'une petite zone d'activités de 2,6 ha avec l'entreprise Thimonnier notamment. La Métropole de Lyon prévoit une extension de cette zone d'activités sur 4 ha afin de pouvoir proposer du foncier aux TPE et PME du bassin du Val de Saône mais aussi de développer de l'activité tertiaire.

- Quincieux : actuellement près de 100 ha sont dédiés à l'activité économique. La Métropole souhaite conforter ce pôle, voire optimiser le foncier restant sur le secteur de la ZA de Champ Grillet.
- Montanay : la zone d'activités de la Croix des Hormes (8,5 ha) bénéficiera d'une extension d'1,5 ha afin de conforter le tissu économique.
- Cailloux-sur-Fontaines : l'Actipole de la Fonderie (2,2 ha), situé à quelques kilomètres du Technoparc Saône Vallée de Civrieux pourra également se développer. Plus encore, le secteur des « Grandes Terres » limitrophe à la future zone de Mionnay et à la zone industrielle des Echets est considéré comme un pôle de réserve foncière à vocation économique pour une superficie de 22 ha. En revanche, ce secteur ne sera développé que si un besoin de développement économique était confirmé à long terme.

Il est proposé, dans le cadre de cette enquête publique, que la Communauté de communes Dombes Saône Vallée dise que :

- Elle est vigilante sur le développement économique du secteur Lyon Nord et leur adéquation avec les contraintes environnementales,
- Elle souhaite être consultée sur les projets afin de les inscrire dans le cadre d'une démarche concertée et cohérente avec les choix à venir de la CCDSV ;
- Elle est inquiète sur les effets du fort développement commercial prévu sur la commune de Genay, qui aura un impact important sur le commerce de proximité des petites villes périphériques (Massieux, Reyrieux, Trévoux) ;
- Ce développement industriel et commercial aura pour conséquence une augmentation forte et préjudiciable des trafics routiers, qui impactera tous les habitants et les entreprises du territoire, dans un secteur déjà fortement congestionné ;
- Le déclassement de l'autoroute A6-A7 est une circonstance aggravante en ce sens qu'il aura pour effet de renvoyer les trafics de transit vers l'est, c'est-à-dire sur le territoire de la CCDSV ;
- En conséquence, la CCDSV souhaite que le développement économique et commercial prévu dans ce projet de PLU-H de la Métropole lyonnaise prenne mieux en compte les effets sur le territoire voisin qu'est la CCDSV et qu'il soit plus étalé dans le temps.

- **Le défi n°4 environnemental du PADD et notamment favoriser les mobilités en transports collectifs et modes doux** fait mention de l'utilisation de l'ancienne ligne de chemin de fer Sathonay-Trévoux comme support d'un projet de liaison de transport en commun structurant à l'échelle du bassin de vie.

Les documents présentés dans l'enquête publique, et en particulier les cahiers communaux pour chaque commune traversée par le projet de BHNS (Genay, Neuville sur Saône, Fleurieu sur Saône, Rochetaillée Fontaines sur Saône, Fontaine Saint Martin, Sathonay Camp) font apparaître son tracé sur un plan de synthèse et évoquent ce projet comme une opportunité pour structurer une desserte collective alternative à la voiture.

Or, depuis une quinzaine d'années, plusieurs études ont été conduites sur la réouverture de la ligne Lyon-Trévoux. Ce projet très attendu par la population permettrait de desservir les territoires de la rive gauche de la Saône, dynamiques en démographie et résidentiels.

Le projet initial de liaison en mode ferroviaire de type tram-train a été abandonné en 2016 au profit d'un autre mode de transport en site propre, du type bus à haut niveau de service.

La Région Auvergne – Rhône Alpes a donc relancé avec le Département de l'Ain ce projet en juillet 2016, qui est inscrit au contrat de projet Etat Région 2015-2020.

Une étude pour confirmer la faisabilité de ce mode de transport a débuté en avril 2017 et devrait être terminée en fin d'année 2017.

Deux communes sont d'ailleurs directement riveraines du projet : Trévoux et Reyrieux ont prévu d'aménager 2 éco-quartiers, labellisés par le Ministère du logement autour de cette desserte en TCSP.

Il est proposé, dans le cadre de cette enquête publique, que la Communauté de communes Dombes Saône Vallée dise que :

- Elle réaffirme ici sa volonté de voir ce projet se concrétiser, au regard des enjeux de mobilité pour l'ensemble des territoires du Val de Saône ;
- Cette liaison structurante pour le Val de Saône doit impérativement être affichée comme une priorité dans le PLU-H de l'agglomération lyonnaise sur l'ensemble du parcours du projet, de Genay jusqu'à Lyon ;
- Il est nécessaire que tous les documents du PLU-H intègrent ce projet de façon claire, que ce soit dans le PADD, dans les cahiers communaux, dans tous les documents graphiques et plan de zonage et dans le règlement.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide par 35 voix Pour et 1 voix Contre (Olivier EYRAUD) :

- **D'EMETTRE** un avis réservé au PLU-H ;
- **D'ADOPTER** les remarques énoncées ci-dessus ;
- **DE MANDATER** le Président pour accomplir toutes les formalités nécessaires à ce dossier.

A Trévoux, le 27/11/2017

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le : **30 NOV. 2017**
N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20171127-2017C120-AE
Affichage le : **30 NOV. 2017**

Le Président,
Bernard GRISON

